

AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)
EXERCICE FISCAL 2025/2026

NOM DE L'INSTITUTION : Conseil Electoral Provisoire (CEP)

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No.	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT <small>Trésor public invest. : TPI Trésor public fonction. : TPF Fonds propres : FP Fonds Externe : FE</small>	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)
04	ACQUISITION DE MATERIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	TF	400	20, 000, 000,00 GDES	F	AON	JANV. 2026	OUEST	1 MOIS
05	ACQUISITION D'EQUIPEMENT ET D'ACCESSOIRES INFORMATIQUES	TF	401	30, 000, 000,00 GDES	F	AON	JANV. 2026	OUEST	1 MOIS

Signature de la personne responsable du Marche



- (1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes
(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

- (3) Appel d'offres ouvert national : AON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

NB : Les marchés de gré à gré ne sont pas publiés dans cet avis, conformément au paragraphe 5.2 de l'arrêté du 26 octobre 2009 fixant les modalités d'application de la loi du 10 juin 2009 sur les marchés publics et il en de même des marchés de défense ou de sécurité nationale en vertu de leur caractère particulier.